

Enjeu	mesures système	mesures	MAINTIEN		CONVERSION		plafond par an et par exploitation	Éléments techniques	IFT herbi	IFT hors herbi	observations	
			Montant/ha (€/ha)	Montant/ha (€/ha)	TO1	TO2						TO3
QUALITE des SOLS et des EAUX	mesures Système Polyculture Elevage (SPE)	SPE_01 HERBIVORES 12/70	180	210			12 000	800 kg/UGB/an	objectif Année 5 : 60 % IFT du Territoire	objectif Année 5 : 50 % de IFT du Territoire	ouverte sur toute la Bretagne	
		SPE_01 HERBIVORES 18/65	160	190			11 000				ouverte sur toute la Bretagne	
		SPE_01 HERBIVORES 28/55	110	140			10 000				zonée sur les PAEC retenus	
		SPE_03 Monogastriques		140			10 000				zonée sur les PAEC retenus (5 cultures différentes, part culture majoritaire 50%)	
	SGC_03 : Grandes cultures et forte proportion de légumes et/ou cultures industrielles							10 % mini légumineuses	Objectif 70 % IFT territoire	Objectif 65 % IFT territoire	25 % de légumes et cultures industrielles minimum	
Enjeu	mesures localisées	mesures	TO1	TO2	TO3	TO4	montant régional (par ha/an par ml/an par arbre/an)	cumul avec mesures système			observations	
								SHP_02 collective	SPE_01 herbivores	SPE_03 mono-gastriques		
Qualité des sols et des eaux	réduction des produits phyto	réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides (2ème niveau)	PHYTO_01	PHYTO_14			47,00		non	non	sur la totalité des parcelles éligibles de l'exploitation, incluses dans la zone phyto du périmètre du PAEC	
		réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides (2ème niveau)	PHYTO_01	PHYTO_14	PHYTO_15		98,00		non	non		
		réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires herbicides et hors herbicides (2ème niveau)	PHYTO_01	PHYTO_14	PHYTO_16		75,00		non	non		
	maillage bocager	gestion des haies (1 entretien)	LINEA_01				0,18		oui	oui	oui	
		gestion des haies (2 entretiens)	LINEA_01				0,36		oui	oui	oui	
		gestion des arbres de la haie d'émonde (1 entretien sur les 5 ans)	LINEA_02				3,96		oui	oui	oui	aide à l'arbre engagé
		gestion des talus intra et inter parcellaires (sur les 2 côtés)	LINEA_05				0,42		oui	oui	oui	
	mise en herbe	mise en herbe	COUVER_06				235,44		non	non	non	
		zones humides	gestion de l'herbe par pâturage limité	HERBE_04				56,58		non	oui	oui
	gestion de l'herbe par la fauche		HERBE_06				223,00		non	oui	oui	223€ si j2=40jours (20 mai – 1 ^{er} juillet) et e5=100 % , spp supprimé
gestion des zones humides	HERBE_13					120,00		non	non	non	Sur Marais de Vilaine (idem PDL) essentiellement Plan de gestion à élaborer	
BIODIVERSITE	mise en herbe	mise en herbe et absence de fertilisation	COUVER_06	HERBE_03			338,76		non	non	non	Herbe_03: 103,32€ si 125uN, p16=5 soit absence de ferti pendant les 5 années, spp supprimé
		absence de fertilisation et réduction de la pression de pâturage	HERBE_04	HERBE_03			159,90		non	oui	oui	Herbe_03: 103,32€ si 125 uN Herbe_04: 56,58€ sans chargement instantané
	Zones humides et marais	gestion de l'herbe par la fauche et absence de fertilisation	HERBE_06	HERBE_03			326,32		non	oui	oui	Herbe_03 : 103,32€ si 125uN Herbe_06 : j2=40jours , e5=100 %
		gestion des zones humides et absence de fertilisation	HERBE_13	HERBE_03			223,32		non	non	non	Herbe_03 : 103,32€ si 125uN
		ouverture de milieu et absence de fertilisation	OUIVERT_01	HERBE_03			272,77		non	oui	oui	Ouvert_01 : 190,12€ basé sur p8= 1 entretien mécanique après ouverture (quelque soit l'année d'ouverture) Herbe_03 : 125uN, p16 limité à 4 années soit Herbe_03=82,65€
		maintien de la richesse floristique	HERBE_07				66,01		non	oui	oui	liste plantes indicatrices en cours d'élaboration
		remise en état des surfaces prairiales après inondation	MILIEU_02				37,72		non	oui	oui	pas de variables
		Exploitation des roselières	MILIEU_04				220,00					Variable c : part de la roselière non récoltée annuellement Marais de Vilaine : 220€ si c= 66 %
		entretien de fossés et canaux en marais (1 entretien)	LINEA_06				0,65		oui	oui	oui	p5=1 entretien sur les 5 ans
		restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau (1entretien)	LINEA_07				58,63		oui	oui	oui	aide par mare p6=1 entretien sur les 5 ans
		gestion extensive et absence de fertilisation (uniquement limitrophe Pays de Loire)	HERBE_03	HERBE_13			141,57		non	non	non	Parallélisme avec PDR Pays de la Loire : Herbe_03: 21,57€ (50uN) et p16= 5 soit absence de ferti pendant les 5 années, spp supprimé
		gestion extensive, absence de fertilisation et ajustement de la pression de pâturage (uniquement limitrophe Pays de Loire)	HERBE_03	HERBE_04	HERBE_13		198,15		non	non	non	Parallélisme avec PDR Pays de la Loire : Herbe_03 : 21,57€ (50 uN) spp supprimé Herbe_04 : 56,58€ sans chargement instantané Herbe_13 : 120€
	maillage bocager	gestion des haies (1 entretien)	LINEA_01				0,18		oui	oui	oui	nb de côtés n'est plus pris en compte pour le calcul de l'aide
		gestion des haies (2 entretiens)	LINEA_01				0,36		oui	oui	oui	
		gestion des arbres de la haie d'émonde (1 entretien sur les 5 ans)	LINEA_02				3,96		oui	oui	oui	aide à l'arbre entretenu
		gestion des talus intra et inter parcellaires (sur les 2 côtés)	LINEA_05				0,42		oui	oui	oui	ajout de 0,09€
	Milieux et prairies remarquables	absence de fertilisation sur prairies remarquable hors zones humides	HERBE_03				103,32		non	oui	oui	Herbe_03 : 125 uN
maintien de la richesse floristique		HERBE_07				66,01		non	oui	oui	liste plantes indicatrices en cours d'élaboration	
amélioration de la gestion pastorale		HERBE_09				75,44		oui	oui	oui	5 années de gestion de pâturage	
amélioration de la gestion de surfaces très extensives (Monts d'Arrée Menez Hom)		HERBE_03	HERBE_09			178,76		non	oui	oui	PNRA	
ouverture de milieu et absence de fertilisation (y compris zones humides)		OUIVERT_01	HERBE_03			272,77		non	oui	oui	Ouvert_01 : 190,12€ basé sur p8= 1 entretien mécanique après ouverture Herbe_03 : 125uN, p16 limité à 4 années soit Herbe_03=82,65€	
maintien de l'ouverture et absence de fertilisation (y compris zones humides)		OUIVERT_02	HERBE_03			122,40		non	oui	oui	Ouvert_02 : 1 année d'élimination au minimum soit 19,08€ Herbe_03= 103,32€ si 125uN	
maintien de l'ouverture (Prés salés Mont st Michel uniquement)		OUIVERT_02				95€ maxi si 5 années		oui	oui	oui	Prés salés du Mont St Michel : Herbe_03 non cumulable avec SHP_02 Nb d'années d'élimination mécanique à préciser (1 ou 2)	
mise en défens de milieux remarquables		MILIEU_01				70 maxi		non	oui	oui	variables e6 (coef étalement) p14 (nb années avec plan localisation) à déterminer Chaque territoire en décide	
entretien des vergers hautes tiges et prés vergers		MILIEU_03				450,00		non	oui	oui	variables : p7 nb années sur lesquelles une taille des vergers haute tige est requise J4 : nb jours entre date de fin d'interdiction de pâturage et la date la plus tardive entre la date habituelle sur le territoire à partir de laquelle le pâturage est réalisé et la date de début d'interdiction de pâturage	

bande refuge pour avifaune

LINEA_08

0,46

aide au ml
Rdt régional prairies naturelles plafonné à 60qx MS/ha /an
et 10,5€/ql MS (barème régional calamités agricoles)